

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2014

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire enregistrée tenue le mardi 4 mars 2014 à compter de 19 :34 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Lucie Beaudoin, Dominique Rougeau, Pierre Lauzon, Bernard Archambault, Chantal Denis et Jacklyn Estrada Rodriguez, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Est également présente, madame la secrétaire-trésorière et directrice générale, Élise Guertin pour agir aussi comme secrétaire pour la prise des minutes de la présente.

• **Ouverture de la séance**

Le Maire et son Conseil municipal souhaitent la bienvenue aux personnes présentes et le Maire ouvre la séance ordinaire à 19 :34 heures.

* * * * *

1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2014-03-081

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé, tout en laissant ouvert le point 8 *Affaire nouvelle* jusqu'à la fin de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

Le Maire entretient les personnes présentes concernant :

Le ministère de la Famille accorde 64 places pour le CPE de Saint-Antoine-sur-Richelieu via le CPE Le Hibou de Saint-Marc-sur-Richelieu;

Travaux de stabilisation sur la route 223 par le MTQ sur le territoire de la Municipalité, circulation en alternance;

Élections sur le CA de Solidarité rurale du Québec;

Redevance de l'année 2013 pour la récupération au montant de 15 082,12 \$;

CDC – rencontre au printemps 2014 pour résultats en matière de transport;

Offre non retenue pour livres à vendre : Richelieu à vol d'oiseau;

Séance extraordinaire prévue le 26 mars prochain pour l'adoption du Plan de mise en œuvre, année 3 dans le cadre du Schéma de couverture de risques incendie à remettre à la MRC pour transmission au ministère au plus tard le 31 mars prochain.

RÉSOLUTION 2014-03-082

**Contribution 2014 à l'organisme
L'Essentielle – Centre pour femme**

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la contribution financière pour l'année 2014 au montant de 150 \$ à l'organisme L'Essentielle – Centre pour femme.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2014

RÉSOLUTION 2014-03-083

**Contribution 2014 à l'organisme
Garde côtière auxiliaire (Québec) inc.**

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la contribution financière pour l'année 2014 au montant de 100 \$ à l'organisme Garde côtière auxiliaire (Québec) inc.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Gestion financière et administrative

RÉSOLUTION 2014-02-084

Factures payées et à payer

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer présentés ce 4 mars 2014 avec dispense de lecture de la liste au montant total de 59 134,92 \$ (*lecture et explications de certains montants de dépenses par le Maire*).

Adoptée à l'unanimité

- **Dépôt formulaires DGE-1038 VF**
(Financement municipal – candidats à l'élection de novembre 2013)

Divulgarion des contributions électorales des Candidats

Conformément à l'article 513.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les formulaires complétés suivants de divulgation des contributions électorales des Candidats à l'élection générale du 3 novembre 2013 sont déposés à la Table du Conseil : celui révisé de madame Jacklyn Estrada Rodriguez et celui de monsieur Michel Rioux.

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-02-085

Remplacement d'un écran ordinateur

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal entérine le remplacement d'un écran ordinateur au montant de 380 \$ taxes applicables en sus, écran pour le bureau de l'adjointe à l'inspecteur municipal.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-02-086

Affectations au budget 2014

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les affectations suivantes au budget 2014, taxes applicables en sus s'il y a lieu :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Réserve administration générale (financement remplacement ordinateur direction générale)	1 244,53 \$
Réserve administration générale (remplacement écran bureau adjointe à l'inspecteur)	380 \$

Adoptée à l'unanimité

2.3 Greffe

RÉSOLUTION 2014-03-087

Procès-verbal séance ordinaire du 4 février 2014

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2014 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2014

En conséquence, il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2014.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-03-088

Procès-verbal séance extraordinaire du 26 février 2014

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 février 2014 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 février 2014.

Adoptée à l'unanimité

2.6 Gestion du personnel

RÉSOLUTION 2014-03-089

Embauche de la technicienne comptable de la Municipalité Madame Martine Loiseau

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal embauche au titre de technicienne comptable de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, madame Martine Loiseau, à raison de, généralement : 19 heures par semaine de 3 jours/semaine et suivant toutes les dispositions et conditions entendues entre les parties;

Que le Conseil municipal entérine le début de l'emploi de madame Loiseau, le lundi 3 mars 2014;

Que la probation de madame Loiseau est d'une durée de 6 mois débutant le 3 mars 2014.

Adoptée à l'unanimité

Offre d'emplois pour personnel de Camp de jour 2014

Une offre d'emplois pour le personnel du Camp de jour 2014 sera publiée dans la prochaine Gloriette.

* * * * *

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Sécurité incendie

Service de protection contre l'incendie – Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Dominique Rougeau, fait la lecture des rapports mensuels préparés par le directeur du service de protection contre l'incendie.

RÉSOLUTION 2014-03-090

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 1 618 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Limiteur de pression	38 \$
2 x bidons urée	50 \$
Formation de premiers soins	1 400 \$
P-touch	30 \$
Poignée pour porte	30 \$
Double de clés	10 \$
2 x clés USB	60 \$

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2014

3.2 Sûreté du Québec

L'Élu responsable, madame Dominique Rougeau, fait la lecture des priorités 2014-2015 retenues par la Sûreté du Québec pour les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu :

Contrôle de la vitesse,
Surveillance parcs, cours d'école et ce, dans le but de contrer le vol et le vandalisme,
Application de la réglementation municipale,
Présence de la Sûreté lors d'événements et activités locales,
Présence et disponibilité du parrain désigné,
Prévention.

* * * * *

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 Gestion des édifices municipaux

L'Élu responsable, le Maire, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2014-03-091

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Denis Campeau, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses au montant suffisant pour le remplacement d'un contacteur défectueux pour le chauffage Salle Julie-Daoust) et au montant de 750 \$ taxes applicables en sus pour le contrat d'entretien de plate-forme élévatrice du Centre communautaire.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Transport – Voirie locale

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2014-03-092

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 280 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu pour l'achat d'asphalte froid (220 \$) et d'outils (tarauds et filières 60 \$).

Adoptée à l'unanimité

4.3 Hygiène du milieu et Cours d'eau

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2014-03-093

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 2 000 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour l'achat de bacs de réserve pour déchets et récupération pour vente aux citoyens.

Adoptée à l'unanimité

4.4 Parcs et terrains de jeux

L'Élu responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez, rapport verbal.

* * * * *

5 LOISIRS RÉCRÉATIFS, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, LOISIRS CULTURELS, TOURISME

5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires

L'Élu responsable, madame Jacklyn Estrada, fait rapport verbal.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2014

RÉSOLUTION 2014-03-094

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 35 550 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Camp de jour 2014 (6 430 \$) salaires du personnel du Camp de jour (21 120 \$)	27 550 \$
Relâche scolaire	1 000 \$
Saint-Antoine en famille (17 mai 2014)	2 000 \$
Fête nationale	5 000 \$

Adoptée à l'unanimité

5.2 Santé et bien-être (Pierre Lauzon) OMH (Jacklyn Estrada Rodriguez)

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal en Santé et bien-être.

RÉSOLUTION 2014-03-095

Versement d'une allocation aux animateurs de tables rondes pour l'élaboration de la Politique familiale municipale (PFM) et de Municipalité Amie des Aînés (MADA)

Considérant que pour l'élaboration des politiques PFM et MADA, des consultations publiques seront menées sous formes de tables rondes par des animateurs avec la population;

Considérant que plusieurs rencontres préparatoires aux consultations publiques seront requises ainsi que des rencontres de rédaction post-consultation par les animateurs de tables rondes;

Considérant que plusieurs animateurs de ces tables rondes ne sont ni des Élus ni des employés municipaux;

En conséquence, il est proposé par m , appuyé par m, et résolu :

Qu' une allocation de 50 \$ (cinquante dollars) par rencontre soit versée à chacun des animateurs d'une table ronde, animateur qui n'est pas un Élu et/ou un employé(e) de la Municipalité lors des rencontres dans le cadre de la Politique familiale municipale (PFM) et de Municipalité Amie des Aînés (MADA).

Adoptée à l'unanimité

L'Élue responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez, fait rapport verbal concernant l'Office municipal d'habitation (OMH).

* * * * *

**5.3 Loisirs culturels
Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion**

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal concernant la Bibliothèque municipale.

* * * * *

**5.4 Loisirs culturels
Maison de la culture et du tourisme**

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal concernant la Maison de la culture et du tourisme.

RÉSOLUTION 2014-03-096

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 255 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Bien être du personnel	20 \$
Remboursement bris d'une pièce en exposition (Madeleine St-Jean)	200 \$
SOCAN (1 ^{er} trimestre 2014)	35 \$

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2014

RÉSOLUTION 2014-03-097

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal entérine la signature de la convention d'exposition de madame France Sabourin à la Maison de la culture et du tourisme.

Adoptée à l'unanimité

Aucune résolution n'existe aux numéros 098 et 099 en 2014.

RÉSOLUTION 2014-03-100

**Festival Chants de Vieilles les 26, 27, 28 et 29 juin 2014 à
Saint-Antoine-sur-Richelieu
Permis d'alcool**

Considérant les démarches de l'organisme à but non lucratif (OBNL) Chants de Vieilles pour l'obtention d'un permis d'alcool dans le cadre du Festival Chants de Vieilles qui aura lieu sur le territoire municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, soit dans et à l'extérieur de ses édifices publics : la Maison de la culture au 1028, rue du Rivage et au quai Ferdinand-Fecteau (rue du Rivage) les 26, 27, 28 et 29 juin 2014 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution ;

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu indique à la *Régie des alcools, des loteries et des jeux du Québec*, que l'OBNL Chants de Vieilles, ne contrevient à aucune réglementation municipale et **que** ladite Municipalité souhaite que leur demande pour l'obtention d'un permis d'alcool soit et sera accueillie favorablement.

Adoptée à l'unanimité

6 Protection de l'environnement

Comité consultatif en environnement (CCE)

L'Élue responsable, madame Chantal Denis fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2014-03-101

**Demande d'autorisation à la CPTAQ
Lot 4 833 161**

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a octroyé un contrat à l'entreprise ABC Environnement inc. pour la vidange des boues des fosses septiques sur son territoire ;

Considérant que l'entreprise ABC Environnement inc. désire effectuer des activités de transbordement sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu afin de diminuer le délai de la collecte annuelle ;

Considérant que cette demande vise à diminuer les coûts annuels de la vidange des fosses septiques ;

Considérant que l'utilisation du site à des fins autres qu'agricoles est temporaire; soit d'une durée maximale de trois (3) semaines par année;

Considérant que la Municipalité ne dispose pas de terrains répondant aux normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour effectuer des activités de transbordement de boues de fosses septiques dans une zone autre qu'agricole;

Considérant que les matières résiduelles des boues des fosses septiques sont des matières réutilisables à titre de fertilisant agricole;

Considérant que l'entreprise ABC Environnement inc. se doit de soumettre une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 4 833 161 du cadastre de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant que la procédure a été régulièrement suivie;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2014

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'accorder à l'entreprise ABC Environnement inc. une autorisation en vue de l'utilisation pour des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 4 833 161 de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adopté à l'unanimité

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME

7.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement et promotion

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2014-03-102

Demande d'autorisation à la CPTAQ Lot 4 833 641

Considérant que la propriétaire du 1482 chemin du Rivage désire utiliser une pièce au rez-de-chaussée de sa résidence pour installer son bureau de design d'intérieur ;

Considérant que le bureau ne sera utilisé que par la propriétaire, les rencontres avec les clients se font chez les clients ou chez les fournisseurs de matériaux ;

Considérant que le règlement de zonage 2009-002 et ses amendements à l'article 5.68 alinéa b, autorise, en usage complémentaire, un bureau professionnel à l'intérieur d'une résidence en zone agricole conditionnellement à l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

Considérant que la propriétaire se doit de soumettre une demande auprès de la CPTAQ afin que celle-ci permette l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 4 833 641 du cadastre de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu ;

Considérant que la procédure a été régulièrement suivie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu appuie la demande de la propriétaire du 1482 chemin du Rivage à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin que cette dernière lui accorde une autorisation en vue de l'utilisation pour des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 4 833 641 du territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-03-103

Demande modification au Schéma d'Aménagement Révisé de la MRC de La Vallée-du-Richelieu pour projet PPCMOI (résolution 2013-07-213) Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Considérant que par sa résolution numéro 13-08-212, la MRC de La Vallée-du-Richelieu n'a pas approuvé le projet de PPCMOI (résolution 2013-06-213) adopté par la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu parce que jugé non-conforme au Schéma d'Aménagement (règlement 32-06) en vigueur;

Considérant que cette non-conformité au schéma résulte du fait que l'ensemble du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu n'a qu'une seule affectation de nature résidentielle au Schéma, ce qui rend non-conforme tout usage de nature industrielle ou commerciale comme l'usage de nature industrielle proposé dans le PPCMOI soumis;

Considérant que les usages prévus au PPCMOI viennent confirmer les usages déjà existants par droits acquis en zone C-1;

Considérant que cette seule affectation du territoire au Schéma rend impossible l'établissement d'entreprises locales sur le territoire;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2014

Considérant que le projet soumis est dans un secteur restreint et contiguë à la zone agricole sur trois des quatre côtés de son périmètre, limitant ainsi la croissance possible de ces entreprises et réduisant les risques de nuisance aux usages adjacents;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande à la MRC de La Vallée-du-Richelieu à ce que le Schéma d'aménagement soit modifié tel que le plan daté du 4 mars 2014 joint pour faire partie intégrante de la présente résolution pour reconnaître une affectation de nature industrielle compatible au projet de PPCMOI présenté antérieurement sur les parties des lots numéros 4 833 198, 4 833 965 et 4 833 974 qui sont à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et hors du secteur protégé par le décret et la *Loi de protection du territoire et des activités agricoles*;

Que suite à ce que le processus de modification du Schéma ait été complété et en vigueur, le projet de PPCMOI (résolution 2013-06-213) soit de nouveau étudié par la MRC pour reconnaître sa conformité.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Agriculture, développement et promotion

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin, fait rapport verbal.

* * * * *

8 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S) : voir résolution numéro 2014-03-097.

9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Il est 20h35, le Maire et son Conseil municipal procèdent à répondre aux questions de la ou des séance(s) précédente(s). La présente période de questions à l'intention des personnes présentes débute à 20h40 pour se terminer à 21h35. (Rubrique questions-réponses dans la Gloriette mensuelle depuis le mois de février 2014).

* * * * *

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2014-03-104

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par monsieur Bernard Archambault, appuyée par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, la séance est levée à 21 :35 heures.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

Denis Campeau,
Maire

Élise Guertin,
Secrétaire-trésorière et directrice générale